



Wallonie

Commune de WATERLOO

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme en vertu du Code du Développement Territorial.

Le terrain concerné est situé avenue du Manoir 111 et est cadastré 3ème division section I parcelle n°227A.

Le projet consiste en la démolition et la reconstruction d'une villa et présente les caractéristiques suivantes:

- construction d'une habitation dont la profondeur, mesurée depuis l'alignement, est supérieure à 15m et dépasse de plus de 4m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës (R.IV.40-2 §1er 2° du CoDT).

La période de consultation aura lieu **du 12 avril 2024 au 26 avril 2024**.

Le dossier peut être consulté durant cette période uniquement sur rendez-vous pris au minimum 24h à l'avance, soit par téléphone au numéro suivant : 02/352.99.31 soit par courrier électronique à l'adresse suivante: urbanisme@waterloo.be, auprès de l'Administration communale de Waterloo, service de l'urbanisme, rue François Libert, 28 - 1er étage, où des explications techniques seront fournies du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, et également les samedis 13/4 et 20/4 de 9h00 à 11h30 selon les mêmes modalités.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 avril 2024 au 26 avril 2024 au Collège communal:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante: rue François Libert, 28 à 1410 Waterloo
- par télécopie au 02/351.04.33
- par courrier électronique à l'adresse suivante: urbanisme@waterloo.be